

Conseil d'administration

du 30/06/2004

IV – QUESTIONS DIVERSES

1 – Travaux de protection contre les inondations sur le bassin de la Chère en amont de Châteaubriant

Demande d'ouverture des enquêtes publiques

Par délibération en date du 23 Janvier 2004, et à la demande du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de la Chère, l'IAV a accepté de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la Chère et de l'Aujuais, destinés à protéger les secteurs sensibles de Soudan et Châteaubriant contre les inondations.

Après une première enquête publique qui s'est conclue par un avis défavorable du Commissaire Enquêteur (décembre 2002), le dossier a été retravaillé, et une nouvelle enquête publique devrait avoir lieu à l'automne.

En pratique, plusieurs enquêtes seront réalisées : enquête publique au titre de la loi sur l'eau conjointe avec l'enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt Général (DIG), enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) conjointe avec l'enquête parcellaire. Préalablement à toute enquête publique, une demande officielle doit être adressée au Préfet de la part du pétitionnaire.

Le Conseil d'Administration de l'IAV doit donc solliciter de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique l'ouverture concomitante des enquêtes suivantes, relatives aux travaux d'aménagement de la Chère et de l'Aujuais sur les communes de Soudan et Châteaubriant (travaux destinés à la protection contre les inondations) : enquête publique au titre de la Loi sur l'Eau conjointe avec l'enquête publique préalable à la DIG, enquête publique préalable à la DUP conjointe avec l'enquête parcellaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

•adopte ces propositions et sollicite de Monsieur le Prefet de Loire Atlantique, l'ouverture concomitante des différentes enquêtes publiques.

Pour extrait conforme,

Le Président

Yvon MAHE